



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GUIDE D'ACCUEIL

des relations internationales



<http://ri.univ-pau.fr>



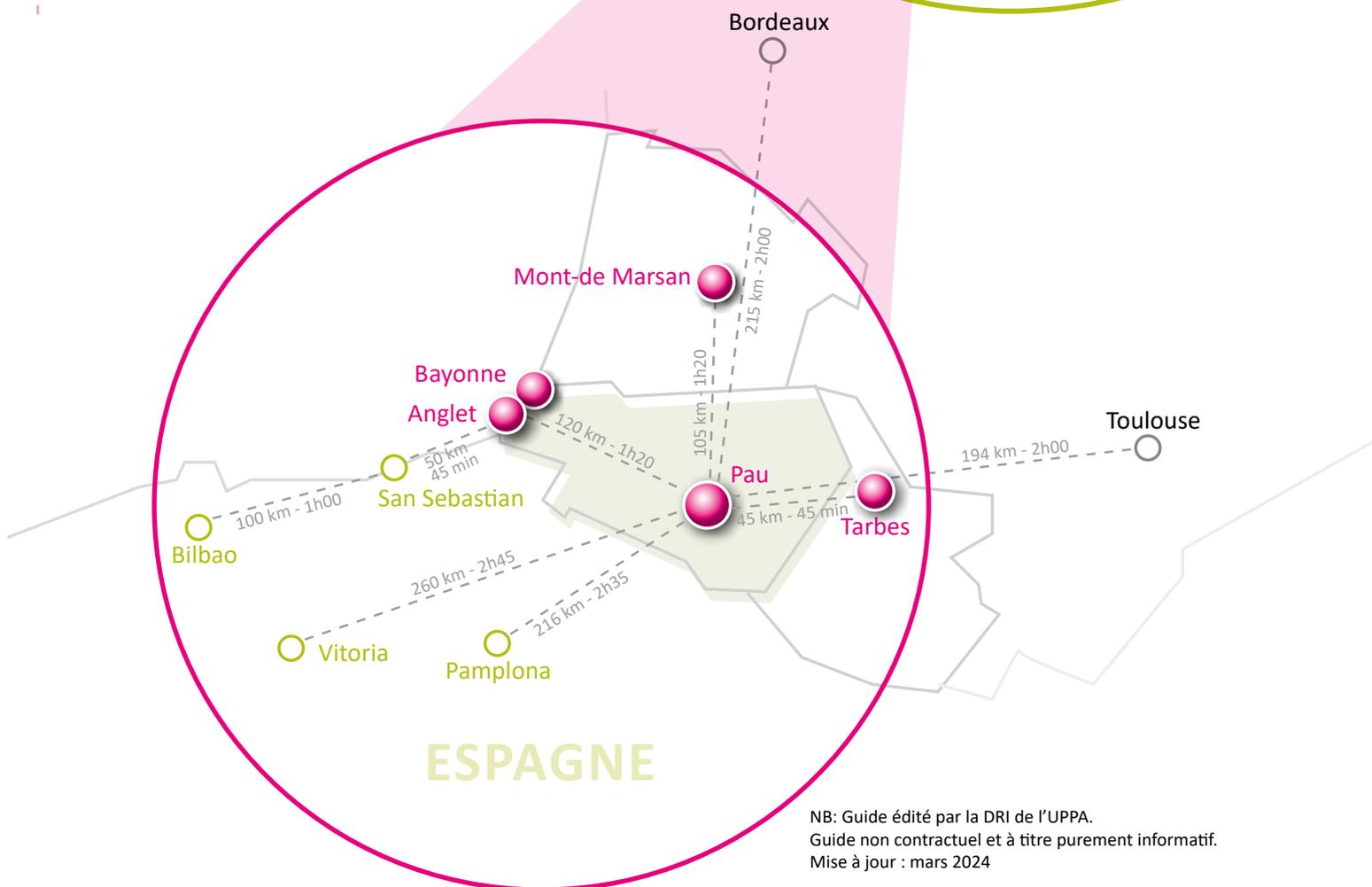
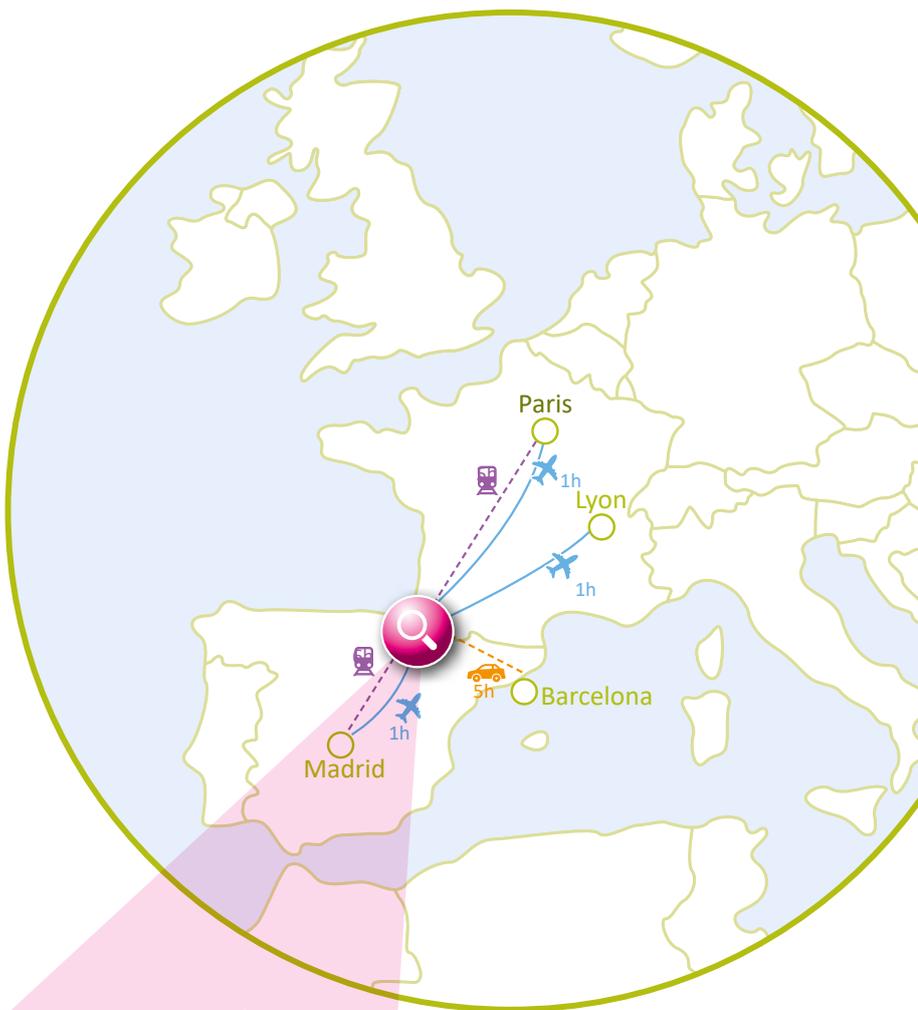
BIENVENUE À L'UPPA !

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Vous avez fait le choix de rejoindre l'UPPA et nous vous en félicitons. La Direction des Relations Internationales a conçu ce guide pratique afin de vous accompagner dans vos démarches pour préparer au mieux votre arrivée à l'UPPA.

Située à la frontière espagnole, l'UPPA bénéficie d'atouts exceptionnels, du fait de sa situation géographique privilégiée.

- **Pau** : le campus principal, au pied de la chaîne des Pyrénées.
- **Bayonne** (campus de la Nive) et **Anglet** (campus Montauray) : les campus de la Côte Basque, au bord de l'Océan Atlantique.
- **Mont-de-Marsan** : le campus des Landes, au cœur de la plus grande forêt d'Europe.
- **Tarbes** : le campus des Hautes-Pyrénées, aux portes du Parc National des Pyrénées et de l'Observatoire du Pic du Midi de Bigorre.



NB: Guide édité par la DRI de l'UPPA.
Guide non contractuel et à titre purement informatif.
Mise à jour : mars 2024



CANDIDATER À L'UPPA

- Candidater 4
- Estimer votre budget 4



AVANT VOTRE ARRIVÉE À L'UPPA

- Pour entrer sur le territoire français 5
- Formalités administratives 5
- Logement 6
- Assurance responsabilité civile 7
- Inscription à l'UPPA 7



À VOTRE ARRIVÉE À L'UPPA

- Aéroports, gares 8
- Transports en commun 8
- Finalisation de l'inscription universitaire 9
- Carte d'étudiant IZLY 9
- Validation du visa et/ou demande de titre de séjour 9
- Inscription auprès des autorités consulaires de votre pays 9
- Ouverture d'un compte bancaire français 9
- Couverture santé 10
- Aide au logement 11



DURANT VOTRE SÉJOUR À L'UPPA

- Agenda de la vie étudiante 12
- Le WIFI sur les campus 12
- Les restaurants universitaires 12
- La santé sur les campus 12
- Les cours de français 12
- Le sport à l'université 12
- Les événements culturels 13
- Les associations étudiantes 13



PROLONGER VOS ÉTUDES 14



À LA FIN DE VOTRE SÉJOUR EN FRANCE 14

INFOS UTILES

- Sigles fréquemment utilisés 16
- Plans des campus 18
- Documents à apporter avec vous 23**
- Contacts pratiques 24**

1- Candidater à l'UPPA



CANDIDATER

Licences, licences professionnels, masters, doctorats et autres diplômes universitaires : l'UPPA propose un panel de formations pluridisciplinaires en droit, économie, gestion, langues, lettres, sciences humaines, sport, sciences et technologies, dont les sciences de l'énergie et de l'environnement.

Toutes nos formations sur : <https://formation.univ-pau.fr/fr/catalogue.html>

L'UPPA intègre également l'école universitaire de management IAE Pau-Bayonne, l'IUT des Pays de l'Adour et l'IUT de Bayonne et du Pays Basque, et deux écoles d'ingénieurs, l'ENSGTI et l'ISA BTP.

- Un niveau minimum B2 en français est un prérequis pour l'admission aux programmes dispensés en français (toutes les licences et de nombreux masters).
- Pour les Masters internationaux enseignés en anglais, il faut justifier d'un niveau minimum B2 en anglais (<https://formation.univ-pau.fr/en/programs.html>).
- Pour les études doctorales, contactez les Écoles doctorales : ED 211 (Sciences exactes et leurs applications : <http://ed-sea.univ-pau.fr>) ou ED 481 (Sciences sociales et humanités ED 481 : <http://ed-ssh.univ-pau.fr>).

Nous vous invitons à consulter notre site Internet (<https://ri.univ-pau.fr/fr/venir-a-l-universite.html>) et à nous contacter par mail pour connaître la procédure de candidature adaptée à votre situation et niveau d'études : inscription.etudiants-etrangers@univ-pau.fr



Attention, la loi française fait la distinction entre les étudiants en **formation initiale** (prolongation des études sans interruption) et en **formation continue** (qui s'applique notamment aux personnes en reprise d'études après une interruption de deux ans ou plus). Si vous relevez du service de la **Formation Tout au Long de la Vie** (FTLV, anciennement Formation Continue / For.Co), vous devrez régler des frais de scolarité qui seront déterminés par ce service. **Pour obtenir plus d'informations et un devis personnalisé de vos frais de scolarité, veuillez envoyer votre CV et votre lettre d'admission par mail à accueil.forco@univ-pau.fr.**



ESTIMER VOTRE BUDGET

Frais d'emménagement

Premier mois de loyer + assurance habitation
+ 1 ou 2 mois de caution + frais d'agence, si nécessaire

~ 1000 à 1500 €

Frais d'inscription (ne concerne pas les étudiants en échange Erasmus+, BCI, ACI exonérants)

Variable selon cursus suivi, nationalité et régime d'inscription. Se référer à la **page Internet dédiée "Droits d'inscription et droits différenciés"**

CVEC (Cotisation Vie Étudiante et de Campus)

Les étudiants en échange (Erasmus+, BCI, ACI) et les stagiaires de la formation continue ne sont pas assujettis à la CVEC

100 € en 2023

Assurance responsabilité civile - vie privée

Variable - voir p.7 de ce guide

Assurance santé (sécurité sociale française)

0 € (Incluse dans les frais d'inscription - Valable dès l'inscription à l'université. L'affiliation prend plusieurs semaines)

Assurance privée de santé

Conseillée pendant les premiers mois du séjour

Variable - à souscrire depuis le pays d'origine

Assurance complémentaire (Mutuelle santé)

Facultatif mais recommandé

De 100 à 400 € par an

Assurance privée de rapatriement

Obligatoire pour les étudiants Erasmus+, conseillée pour tous

Variable - à souscrire depuis le pays d'origine

Logement

De 250 € à 500 € par mois (Pau, Tarbes, Mont-de-Marsan)
De 400 € à 700 € par mois (Anglet, Bayonne)

Transports en commun (bus, vélo)

1 à 2 € par trajet - Pass mensuel ~ 16 € par mois

Repas

~ 300 à 400 € par mois
Un repas complet au restaurant universitaire = 3,30 €

Frais divers (études, fournitures, vêtements, loisirs...)

200 € par mois

Forfait téléphone mobile / Internet à domicile

Le wifi est gratuit sur le campus pour les étudiants

De 10 à 30 € par mois

2- Avant votre arrivée à l'UPPA

Dès la réception de votre **attestation d'admission** à l'UPPA, vous devez vous renseigner et initier les premières démarches préparant votre arrivée en France et au sein de l'établissement.



POUR ENTRER SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Seuls les ressortissants des pays suivants sont exemptés du visa d'entrée et de long séjour : États membres de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen (EEE) ainsi que Suisse, Monaco et Andorre.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'un de ces pays, il vous faudra impérativement demander un visa qui encadrera légalement votre entrée sur le territoire français.

Les ressortissants de nombreux pays, grâce à des accords bilatéraux, peuvent entrer comme touristes dans l'espace Schengen et sont dispensés de visa. **ATTENTION** : ce type d'entrée ne permettra, en aucun cas, la régularisation sur le territoire français ; il faudra alors retourner dans le pays d'origine pour solliciter le visa adéquat.

VÉRIFIEZ SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN VISA et, si oui, le type de visa à solliciter sur :

<https://france-visas.gouv.fr>

- Étudiant en licence, master, ou doctorat (sans contrat doctoral) : **visa de long séjour étudiant**
- Étudiant en doctorat salarié, disposant d'un contrat doctoral : **visa Passeport Talent Chercheur**

Pour le dossier de demande de visa **Passeport Talent Chercheur**, il sera impératif de fournir **une convention d'accueil**, à solliciter auprès du service des ressources humaines en charge d'établir votre contrat de travail. Comptez un délai moyen de quatre semaines pour l'obtention de ce document.

Doctorant avec financement CIFRE, salarié dans votre établissement d'origine, doctorant ou chercheur avec bourse d'un montant minimum équivalent au salaire net d'un contrat doctoral de droit français (soit, au 01/01/2024, de 1700 € par mois) : contacter l'International Welcome Desk (welcome@univ-pau.fr) pour l'établissement de votre convention d'accueil.



Tampon d'entrée dans l'espace Schengen : lors de votre arrivée en France ou dans un autre pays de l'espace Schengen, assurez-vous de bien faire tamponner votre passeport auprès des douanes. Ce tampon, qui doit être lisible, sera la preuve de votre date d'entrée, élément essentiel pour la suite de vos démarches d'immigration.

Veillez à conserver la carte d'embarquement, billet de train, ou toute autre preuve de votre entrée dans l'espace Schengen et en France.



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Pour vos démarches de demande de visa, et pour toutes les autres démarches que vous aurez à entreprendre en France, vous aurez impérativement besoin :

- **d'un extrait d'acte de naissance avec filiation certifié, apostillé ou légalisé, si besoin.**
- **d'une copie de votre dernier diplôme**

Si ces documents ne sont pas rédigés en français, faites-les traduire par un traducteur assermenté reconnu par une cour d'appel française. Renseignez-vous auprès de l'ambassade de France de votre pays ou sur la liste suivante : <https://www.annuaire-traducteur-assermente.fr>

Une liste complète des documents à apporter avec vous est disponible à la fin de ce guide.



LOGEMENT

La recherche de logement doit être l'une de vos priorités dès votre admission à l'UPPA. **Une attestation de logement est généralement requise pour les demandes de visa étudiant.**



Vérifiez bien le campus sur lequel se dérouleront vos études/recherches pour vous loger au plus près !

○ EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE (gérée par le CROUS) :

Le CROUS est chargé de l'attribution des logements universitaires. Pour les demandes de logements :

- **Pau, Bayonne, Anglet et Mont-de-Marsan** : inscrivez-vous en ligne sur le site du CROUS de Bordeaux Aquitaine - <http://www.crous-bordeaux.fr/logements>
- **Tarbes** : contactez le CROUS de Toulouse-Occitanie - <http://www.crous-toulouse.fr/logements>

Les places sont limitées. Il est fortement recommandé de chercher une alternative dans le secteur locatif privé.

Les logements universitaires sont meublés mais il appartient à chaque étudiant de s'équiper en vaisselle, ustensiles de cuisine et linge de lit. Il n'y a ni four, ni micro-onde, ni télévision.

○ DANS LE SECTEUR LOCATIF PRIVÉ :

Le CROUS propose également des offres de logement chez les particuliers à travers sa plateforme **LOKAVIZ** : <https://www.lokaviz.fr>

 **Studapart** Nous recommandons les services de **Studapart**, plateforme payante centralisant des offres de logement de courte et de longue durée pour étudiants.

Pour créer un compte : <https://univ-pau.studapart.com/fr/register/student>

Inscrivez-vous avec votre compte Facebook ou avec votre email, avec le mot de passe de votre choix. Le code de validation pour confirmer que vous venez de la part de l'UPPA est UPPAHOUSING

En réservant via Studapart, vous pouvez demander une attestation de logement pour vos démarches de demande de visa.

Sur Internet, vous pourrez aussi trouver les principales sources de petites annonces (particuliers ou par agence immobilière), mais aussi et surtout les offres de colocation, formule plébiscitée par les étudiants.

Certains étudiants font le choix de chercher une solution de logement dans le secteur locatif privé une fois sur place. **Néanmoins, il est impératif de réserver une solution temporaire pour les premières semaines.** Votre réservation de chambre à l'hôtel ou dans une auberge de jeunesse pourra faire office d'attestation de logement pour vos démarches de demande de visa. Vérifiez auprès des autorités consulaires locales la durée minimum exigée de cette réservation.



Que ce soit en résidence universitaire ou dans le secteur privé, il est demandé aux locataires :

- **d'avancer un dépôt de garantie** qui, selon les clauses du bail, sera égal à un ou deux mois de loyer.
- **de fournir un garant.** Il s'agit d'une personne physique, solvable et domiciliée en France ou en zone Euro. Si vous n'avez pas de garant, vous pouvez faire appel au dispositif gratuit Visale (uniquement pour les étudiants âgés de moins de 31 ans) ou à un service de « garant payant privé » (si vous avez 31 ans et plus) <https://www.visale.fr>
- **de souscrire une assurance "multirisque habitation"** qui inclut l'assurance responsabilité civile, obligatoire pour l'inscription à l'université.

Les étapes suivantes sont à faire seulement après obtention du visa



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Pour vous inscrire à l'université, vous devez obligatoirement fournir **une attestation d'assurance responsabilité civile valable pour la durée de l'année d'études**. Cette assurance permet de couvrir les dommages que vous pourriez causer involontairement à autrui. Pour souscrire à une police d'assurance, plusieurs options se présentent à vous :

- en ligne, auprès d'une mutuelle étudiante, avant ou après votre arrivée en France (par exemple : LMDE, HEYME, Smerra...)
- ou
- lors d'une souscription d'assurance "multirisque habitation" (par exemple : ADH, Luko, Studyassur, HEYME, Smerra,...)
- ou
- lors de l'ouverture d'un compte en banque en France
- ou
- pour les étudiants venant sur un programme d'échange ou en cotutelle de thèse, **parfois, les universités étrangères assurent elles-mêmes leurs étudiants**. Nous vous conseillons de poser la question à votre université.



Dans tous les cas, vous devez fournir une attestation d'assurance responsabilité civile :

- en français,
- à votre nom,
- précisant la couverture géographique (France incluse),
- mentionnant la responsabilité civile "vie privée" ou "vie scolaire/extra-scolaire"
- valable pour l'année académique en cours ou pour la totalité de votre séjour si vous ne restez que quelques mois.



INSCRIPTION À L'UPPA

Dans le cas où vous auriez besoin d'un visa, attendez la délivrance de ce dernier avant de procéder à l'inscription administrative à l'UPPA.

- **Doctorants** : consultez les démarches spécifiques pour l'inscription en thèse sur la page dédiée de votre Ecole doctorale, ED SEA / ED SSH
- **Les étudiants qui viennent dans le cadre d'un échange (Erasmus +, BCI, accords de coopération interuniversitaires)** sont exonérés de droits d'inscription et ne sont pas assujettis à la CVEC.
- **Les candidats qui relèvent de la FTLV** (notamment salariés et personnes en reprise d'études après plus de 2 ans ou plus d'interruption de parcours) doivent suivre une procédure spécifique. Consultez le site de ce service pour connaître les critères d'éligibilité et les démarches à suivre.
<https://forco.univ-pau.fr>
- **Pour tous les autres étudiants (hors programme d'échange et hors For.Co) :**
 - Réglez la CVEC (la Contribution Vie Étudiante et de Campus) en ligne - <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
 - Inscrivez-vous en ligne à l'Université et payez les frais d'inscription par carte bancaire ou par virement international. Rendez-vous sur <https://formation.univ-pau.fr> et cliquez sur la rubrique «Inscription».



Pendant l'inscription à l'UPPA et pour la demande d'aide au logement auprès de la CAF en France, l'expression **"étudiant boursier"** fait référence à un étudiant qui bénéficie d'une bourse sur critères sociaux (BCS) du CROUS.

Un étudiant qui bénéficie d'une **bourse sur mérite** (Académie des Talents, Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine / CRNA, Bourse du gouvernement français / BGF ou de son gouvernement...) **ne sera pas considéré en tant qu'étudiant "boursier"**. Il devra payer la CVEC et les frais d'inscription (sauf si son attestation de bourse précise explicitement qu'il est dispensé des frais d'inscription).

ATTENTION si vous vous déclarez en tant qu'étudiant "boursier" auprès de la CAF et que vous percevez des allocations auxquelles vous n'avez pas droit, vous serez obligé de rembourser intégralement la CAF !

3- À votre arrivée à l'UPPA

Maintenant que vous êtes admis à l'UPPA, que vous avez réservé un logement au moins pour le début de votre séjour et que vous avez obtenu votre visa, vous pouvez organiser votre arrivée et votre installation en France.

L'UPPA est une université multi-site. **Vérifiez bien le campus sur lequel se dérouleront vos études/recherches** (*voir plans des campus pages 18-21*) : Pau, Anglet, Bayonne, Tarbes, Mont-de-Marsan.



AÉROPORTS, GARES

La région est desservie par plusieurs aéroports et gares. Il est possible de conjuguer avions, trains et / ou bus pour vous rendre sur les campus de l'UPPA.

	AÉROPORTS ET GARES LOCAUX	
Aéroport de Pau-Pyrénées	PUF	Gare de Pau
Aéroport de Biarritz Pays Basque	BIQ	Gare de Biarritz Gare de Bayonne
Aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées	LDE	Gare de Tarbes Gare de Lourdes

	AÉROPORTS ET GARES RÉGIONAUX	
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	BOD	Gare de Bordeaux
Aéroport de Toulouse-Blagnac	TLS	Gare de Toulouse
Aéroport de San Sébastien	EAS	Gare d'Irun Gare d'Hendaye
Aéroport de Saragosse	ZAZ	Gare de Saragosse
Aéroport de Bilbao	BIO	Gare de Bilbao

	AÉROPORTS ET GARES INTERNATIONAUX	
Aéroport de Paris-Orly	ORY	Gare de Montparnasse
Aéroport de Paris Charles de Gaulles	CDG	Gare de Roissy

Les bus longue distance (Blablabus et Flixbus) peuvent être une autre solution de transport économique.



TRANSPORTS EN COMMUN

Tous les campus sont desservis par les transports en commun :

- À Pau : <https://www.idelis.fr>
- À Bayonne et à Anglet : <https://www.txiktxak.fr>
- À Tarbes : www.tlp-mobilites.com
- À Mont-de-Marsan : www.bustma.com

La fréquence des transports publics étant réduite en soirée et le week-end, il est conseillé de planifier votre arrivée du lundi au vendredi en journée. Toutefois, les aéroports et les gares offrent des services de taxi, mais si vous arrivez après 22h, il faudra peut-être en réserver un par téléphone.



FINALISATION DE L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Une fois votre inscription administrative finalisée et validée, vous pourrez retirer votre **certificat de scolarité** et **carte d'étudiant IZLY** auprès de la scolarité centrale sur le campus de Pau ou auprès de la scolarité de votre campus.

L'**inscription pédagogique**, obligatoire pour la validation de votre parcours, se fera dans un second temps, auprès de la scolarité de votre formation ou collège.

Attention, les doctorants ne sont pas concernés par cette inscription pédagogique. Pour toute question concernant le déroulement de la thèse, renseignez-vous auprès de votre Ecole doctorale.



CARTE D'ÉTUDIANT IZLY

La **carte d'étudiant IZLY** permet d'accéder à différents services sur le campus (restaurant universitaire, photocopies, bibliothèques, laverie) et sert comme moyen de paiement, rechargeable en ligne <http://www.izly.fr> ou via l'application mobile IZLY. Cette carte est la pièce d'identité obligatoire à présenter afin de passer les examens.



VALIDATION DU VISA ET/OU DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

Pour connaître les démarches de **validation de votre visa long séjour étudiant** ou **passport talent chercheur**, vérifiez les consignes sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers>

En cas de question, vous pouvez contacter l'International Welcome Desk par mail : welcome@univ-pau.fr.



INSCRIPTION AUPRÈS DES AUTORITÉS CONSULAIRES DE VOTRE PAYS

Dès votre arrivée en France, pensez à vous enregistrer auprès des autorités consulaires de votre pays. En cas de perte ou de vol de vos papiers d'identité, cela simplifiera vos démarches.

<https://www.diplomatie.gouv.fr> - rubriques : Le ministère et son réseau / Annuaires et adresses du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères / Ambassades et consulats étrangers en France



OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE FRANÇAIS

Pour ouvrir un **compte bancaire français**, il convient de prendre un rendez-vous dans une banque.

Les documents à fournir sont :

- **une pièce d'identité** (pour non-européens, il faut également fournir le visa / le titre de séjour)
- **un justificatif de domicile** (ex. : attestation CROUS, quittance de loyer, facture d'électricité, copie du bail...)
- **le certificat de scolarité**
- **le contrat de travail** (pour les doctorants salariés)

Après l'ouverture de votre compte, vous recevrez un **relevé d'identité bancaire** (RIB), document requis pour de nombreuses démarches administratives.



COUVERTURE SANTÉ

SÉCURITÉ SOCIALE

Vous serez couvert par **la sécurité sociale française** (système de couverture santé) seulement une fois inscrit à l'université et après avoir obtenu votre certificat de scolarité. La validation de votre inscription à la sécurité sociale peut prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois ; il est donc fortement conseillé **de souscrire une assurance privée de santé depuis votre pays d'origine** qui vous couvrira au moins pendant les premiers mois de votre séjour en France.

Vous venez à l'UPPA d'un pays européen et vous disposez d'une Carte d'Assurance Européenne Maladie (CEAM) : Votre CEAM va vous permettre de bénéficier du remboursement de vos frais de santé en France dans les mêmes conditions que si vous étiez dans votre pays. Elle doit être valable au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours. Grâce à cette carte, vous n'avez pas besoin de vous inscrire sur le site de la sécurité sociale française. En revanche, si vous prévoyez de rester durablement en France, vous avez la possibilité de transférer votre affiliation vers la France via ce même site, afin de bénéficier de la prise en charge du système de sécurité sociale français.

ÉTUDIANTS EN LICENCE, MASTER, DOCTORANTS NON SALARIÉS :

- **Inscrivez-vous sur le site de la Sécurité sociale** dédié à l'accueil des étudiants dès que vous avez finalisé votre inscription à l'UPPA : <https://etudiant-etranger.ameli.fr>
- **Scannez et déposez vos pièces justificatives obligatoires :**
 - votre certificat de scolarité de l'UPPA
 - votre passeport
 - votre visa étudiant (VLS-TS)
 - le PDF de validation de votre visa
 - votre extrait d'acte de naissance avec filiation
 - votre relevé d'identité bancaire (RIB) français



Attention: les étudiants bénéficiant d'une double nationalité, dont une européenne, mais n'étant pas inscrits à un système de santé public européen, n'ont ni CEAM, ni visa étudiant. Ils pourront néanmoins s'affilier à la sécurité sociale française en fournissant sur le site etudiant-etranger.ameli.fr en plus des pièces mentionnées ci-dessus :

- une attestation de revenus (disponible sur ce même site)
- un extrait d'acte de naissance avec filiation émis par le pays européen

- **Vous recevrez un numéro d'affiliation** provisoire dans un premier temps, et dans un second temps vous recevrez votre numéro d'affiliation définitif.
- **Créez un compte personnel** sur le site <http://ameli.fr> dès réception de votre numéro de sécurité sociale définitif
- **Demandez votre carte Vitale**, qui accélère vos demandes de remboursements
- **Déclarez un médecin traitant** lors de votre première consultation
- **Demandez une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** si vous comptez voyager en Europe pendant vos études.



Tuto vidéo accessible à la rubrique "Besoin d'aide ?" du site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

DOCTORANTS SALARIÉS :

- **Suivez les conseils qui vous seront fournis lors de la signature de votre contrat de travail** pour votre affiliation à la sécurité sociale.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La sécurité sociale ne couvre pas la totalité des frais de santé. Les taux de remboursement varient selon le type d'acte de soin. **Pour la partie qui reste à votre charge, vous pouvez souscrire une mutuelle santé ou une assurance complémentaire santé, facultative et non obligatoire, mais fortement conseillée.**

Plusieurs compagnies d'assurance proposent des tarifs préférentiels pour les étudiants. La souscription à une mutuelle santé peut se faire dès l'obtention d'un numéro provisoire d'affiliation à la sécurité sociale.

Les étudiants étrangers de toute nationalité accueillis dans le cadre d'un programme d'échange de courte durée (inférieur à 6 mois) ont tout intérêt à souscrire une assurance santé privée pour la totalité de leur séjour, et ceci afin de couvrir les éventuels soins de santé en France.



AIDE AU LOGEMENT

Un étudiant, qu'il soit locataire au CROUS ou ailleurs, peut, dans certaines conditions, bénéficier d'une **aide financière de la Caisse d'allocations familiales (CAF).**

Pour bénéficier de cette aide, il faut fournir les pièces obligatoires auprès de la CAF :

- votre contrat de location,
- votre passeport (et titre de séjour si vous n'êtes pas européen),
- votre extrait d'état civil avec filiation (acte de naissance),
- votre RIB,
- le justificatif de vos revenus annuels d'il y a deux ans (s'il y a lieu).

La demande peut être faite en ligne <http://www.caf.fr> ou dans l'agence la plus proche de votre domicile.

La CAF seule déterminera votre droit à une allocation, en fonction de votre situation actuelle et de vos revenus antérieurs.

4- Durant votre séjour à l'UPPA

Voici des renseignements utiles concernant les services disponibles à l'UPPA.



AGENDA DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROGRAMME D'ACCUEIL INTERNATIONAL

Le service des Relations Internationales, en partenariat avec le CRL, organise chaque année, avant la rentrée universitaire de septembre, un programme d'accueil pour les étudiants étrangers non-francophones sur les campus de Pau et de la côte basque.

Les objectifs de ce programme d'accueil sont :

- ◊ de faciliter les formalités administratives
- ◊ d'accélérer l'intégration linguistique grâce à des cours intensifs de français
- ◊ de permettre aux arrivants de faire connaissance avec leur nouveau cadre de vie (le campus universitaire, les Pyrénées-Atlantiques, entre océan et montagne)



Si vous souhaitez participer au programme d'accueil, il faut impérativement vous inscrire auprès du service des Relations Internationales de l'UPPA (le 30 juin au plus tard) à l'adresse suivante : **incoming-students@univ-pau.fr**

CARNET D'ACCUEIL

À votre arrivée, vous pourrez retirer un carnet d'accueil. Vous y retrouverez toutes les informations sur l'UPPA et ses services.



LE WI-FI SUR LES CAMPUS

Le réseau Wi-Fi Eduroam est accessible sur tous les campus à condition d'avoir un compte UPPA.

Pour activer votre identifiant et créer votre adresse électronique personnelle de l'UPPA, munissez-vous de votre **numéro INE** qui figure sur votre bulletin de versement, en haut du certificat de scolarité original (papier) édité par la scolarité.

Rendez-vous sur l'application MonCompte, sélectionnez votre langue et votre profil et suivez la procédure : https://moncompte.univ-pau.fr/accueil_public



LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

L'UPPA dispose de plusieurs restaurants universitaires (RU) sur ses campus (voir plans des campus pages 18-21). Vous pourrez ainsi profiter de repas complets et équilibrés payables au moyen de la carte étudiante IZLY.

Adresses et horaires des restaurants universitaires :

- ◊ Pau, Bayonne, Anglet : <https://www.univ-pau.fr/fr/decouvrir-le-campus/restauration.html>
- ◊ Tarbes : <https://www.crous-toulouse.fr/restaurant/cafet-tarbes>



LA SANTÉ SUR LES CAMPUS

L'Espace santé étudiant est à votre disposition pour les questions relatives à la santé (médecin, infirmière, psychologue, assistante sociale).

Plus d'informations sur : <https://sante-etudiant.univ-pau.fr/fr/index.html>



LES COURS DE FRANÇAIS

L'UPPA encourage l'apprentissage du français auprès de tous les membres de sa communauté internationale.

Nous vous invitons à contacter le centre de langues le plus proche afin de connaître les modalités : dates, horaires, niveaux, tarifs / exonérations éventuelles.

○ À Pau : à l'IEFE <https://iefe.univ-pau.fr>

○ Sur la Côte basque : au CRL Côte Basque <https://crl.univ-pau.fr>



LE SPORT À L'UNIVERSITÉ

Le service des sports de l'UPPA (SUAPS) propose de nombreuses activités physiques et sportives. L'inscription est impérative avant toute pratique, elle se fera au SUAPS de Pau et de Bayonne et sur le site STAPS de Tarbes à partir de septembre.

Pour plus d'informations, consultez le site du SUAPS : <https://sport.univ-pau.fr>



LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

La maison de l'étudiant (MDE) propose un programme de manifestations riche et varié : concerts, spectacles (théâtre, danse...).

Ces événements vous sont proposés tout au long de l'année :

○ sur le campus de Pau à travers « La Centrifugeuse » : <http://www.la-centrifugeuse.com>

○ sur le campus de Bayonne avec « Le Microscope » : <https://www.facebook.com/LeMicroscope>

Le service culturel de l'UPPA a également pour mission d'accompagner les associations étudiantes à élaborer leurs projets, dans tous les domaines (art, culture, environnement, sciences...).

<https://mde-culture.univ-pau.fr>

Enfin jeudi ! Tous les jeudi après-midi sur le campus de Pau, l'Université propose des animations gratuites consacrées au sport et à la culture (cinéclub, café-débat...).

Facebook : <https://www.facebook.com/EnfinJeudi>

Instagram : <https://www.instagram.com/enfinjeudi>



LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

De nombreuses associations étudiantes interviennent dans des domaines aussi divers que l'environnement, l'art, la culture, les sciences, la solidarité internationale. <https://www.univ-pau.fr/fr/vie-associative.html>

Sur le campus de Pau, l'association "ESN Pau" - Erasmus Student Network est ouverte à tous les étudiants de toutes les nationalités et de tous les niveaux d'études.

○ Elle propose des événements tels des soirées, des sorties, des visites, des activités sportives, des rencontres linguistiques / "Café des Langues", entre autres

○ Elle permet aussi de bénéficier de réductions chez des partenaires (compagnie aérienne, auberges de jeunesse...)

L'adhésion coûte 5 €. N'hésitez pas à consulter la page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/esnpau>

5- Prolonger vos études et votre séjour en France

Si vous disposez d'un premier titre de séjour, tel un visa étudiant d'un an, et que vous poursuivez vos études à l'UPPA au-delà de sa validité, **il faut penser à déposer votre demande de renouvellement impérativement entre quatre et deux mois (au plus tard) avant la date d'expiration de votre premier titre.**



Tout dossier déposé après le délai des 60 jours précédant la date d'expiration entraînera une taxe de retard d'un montant de 180€.

Un conseil :

Si vous n'avez pas encore l'ensemble des documents requis entre 4 et 2 mois avant l'expiration de votre titre de séjour, n'hésitez pas à déposer votre demande malgré tout et dans les délais ! À la place de chaque pièce manquante, téléchargez une lettre expliquant que vous êtes dans l'attente de la pièce demandée et en précisant la date approximative à laquelle vous pourrez la fournir. Cela permettra à l'administration de valider le dépôt de la demande de renouvellement dans les délais et de mettre votre dossier en attente.

Nous vous invitons à consulter les consignes sur le site de l'*International Welcome Desk* et à nous contacter si vous avez des questions pour la constitution votre dossier.

<https://ri.univ-pau.fr/fr/venir-a-l-universite/infos-pratiques/carte-de-sejour.html>

La demande d'un premier titre de séjour ou de son renouvellement est **à effectuer en ligne.**

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers>.

La liste des pièces justificatives à fournir est disponible sur le site internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

6- À la fin de votre séjour en France

Avant de quitter la France, pensez à :

- vérifier les formalités et délais de résiliation de vos contrats d'assurance responsabilité civile, multirisque habitation, mutuelle santé, téléphonie, internet, électricité, gaz, abonnement de transport, et compte en banque (sauf si vous devez recevoir par la suite le solde de versement d'un organisme français : bourse, dépôt de garantie CROUS ou d'un bailleur privé, CAF, etc.)
- prévenir la CAF et la CPAM que vous quittez définitivement le territoire français
- demander votre état des lieux de sortie en quittant votre logement (document souvent demandé pour la résiliation de votre assurance Habitation)
- vérifier auprès de votre scolarité les modalités de retrait du diplôme
- rejoindre la communauté France Alumni pour construire et renforcer votre réseau : <https://www.francealumni.fr>



Sigles fréquemment utilisés

LOGEMENT

CAF Caisse d'allocations familiales

APL Aide personnalisée au logement

ALF Allocation de logement familiale

ALS Allocation de logement sociale

CNOUS Centre national des œuvres universitaires et scolaires

CROUS Centre régional des œuvres universitaires et scolaires :
Pau, Bayonne, Anglet et Mont-de-Marsan dépendent du Crous de Bordeaux-Aquitaine, Tarbes dépend du Crous de Toulouse-Occitanie

CLOUS Centre local des œuvres universitaires et scolaires (au niveau d'une ville ou d'une agglomération)

HOUSING

"Family allocation fund" - French government program which provides subsidies for housing, childcare, etc.

Personal housing subsidy

Family housing subsidy

Social housing subsidy

National center for university and scholastic works
(covers all of France)

Regional center for university and scholastic works
(covers the region; most of the UPPA is in the region managed by the Crous of Bordeaux, Tarbes is in the Occitanie region and managed by the Crous of Toulouse-Occitanie)

Local center for university and scholastic works
(covers a municipality or an urban area; there is a Clous in Pau, a Clous in Bayonne...)

SANTÉ

CPAM Caisse primaire d'assurance maladie

INSEE Institut national de la statistique et des études économiques, crée le numéro d'affiliation à la sécurité sociale

NIR Numéro d'inscription au répertoire, composé de 13 chiffres (communément appelé « numéro de sécurité sociale »)

SAMU Service d'aide médicale urgente
(numéro de téléphone : **15** ou **112**)

HEALTH

"Primary health insurance fund" - French government program which subsidizes healthcare

National Institute of Statistics and Economic Studies, which creates a 13 digit national identification number (NIR) which identifies a person within the French national healthcare system

A 13-digit national identification number which identifies a person within the French national healthcare system, commonly called a "sécurité sociale number"

Emergency Medical Services (EMS)
(Emergency phone number: **15** or **112**)

IMMIGRATION

EEE Espace économique européen

OFII Office français de l'immigration et de l'intégration
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers>

VLS-TS Visa de long séjour valant titre de séjour

TS Titre de séjour

UE Union européenne

IMMIGRATION

European Economic Area (EEA)

French Office of Immigration and Integration,
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers>

Long-stay visa validated as a residency permit

Residency permit

European Union (EU)

BANQUE

BIC	Identifiant international de la banque
IBAN	Identifiant du compte bancaire
RIB	Relevé d'identité bancaire

BANKING

Bank Identifier Code
International Bank Account Number
Official statement of bank account details

UNIVERSITÉ

BU	Bibliothèque Universitaire
CM	Cours magistral
CRL	Centre de ressources en langues
CVEC	Contribution Vie Étudiante et de Campus
DEVE	Direction des Études et de la Vie Étudiante
DRH	Direction des ressources humaines
DRI	Direction des Relations Internationales
DUT	Diplôme universitaire de technologie
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
ED	École doctorale
ENT	Espace numérique de travail
FTLV (For.Co)	Le service de la Formation Tout au Long de la Vie, anciennement Formation Continue / For.Co, pour les personnes en reprise d'études après une interruption de plus de 2 ans ou dont les études sont financées par leur employeur) : https://forco.univ-pau.fr
FLE	Français langue étrangère
IAE	Institut d'Administration des Entreprises
IEFE	Institut d'études françaises pour étudiants étrangers, centre d'enseignement de Français Langue étrangère (FLE) - Pau
INE	Identifiant National Etudiant
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MDE	Maison de l'étudiant
RU	Restaurant universitaire
SCD	Service commun de la documentation
SCUIO-IP	Service commun universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnel
SUAPS	Service universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUMPPS	Service universitaire de Médecine Préventive (devenu l'Espace Santé Etudiant)
TD	Travaux dirigés
TP	Travaux pratiques
UE	Unité d'enseignement (UE libre, UE obligatoire)

UNIVERSITY

University Library
Lecture course
Language Resource Center
Student Life and Campus Fee
Scholastic and Student Life department, or Registrar's Office
Human Resources department
International Relations department
Technical university diploma, a two-year undergraduate degree
European Credits Transfer System
Doctoral School
Virtual Learning Environment
The Life-Long Learning or Continuing Education Service, for students returning to university studies after a break of over 2 years, or whose studies are financed by their employer: https://forco.univ-pau.fr
French as a Foreign Language
University School of Management
Institute of French Studies for Foreign Students, a center for learning French as a foreign language (located in Pau)
National student ID number (for France)
University Institute of Technology, preparing a 2-year undergraduate technical diploma (DUT)
"The Student's House", cultural center on campus
University Restaurant
Documentation services / Academic library
University Career Services
University Sports Service
University Health Services
Small group and tutorial sessions
Practical application classes (laboratory work, practicum)
Teaching unit (<i>UE Libre</i> = optional class; <i>UE obligatoire</i> = required class)

Le campus de Pau



Formation / Academics / Formaciones

Collège STEE
Sciences et technologies pour l'énergie et l'environnement

- Bât. sciences et techniques**
05 59 40 79 14
- ENSGTI - École nationale supérieure en génie des technologies industrielles**
05 59 40 78 00
- IUT des Pays de l'Adour (Départements STID et GTE)**
05 59 40 71 20

Collège SSH
Sciences sociales et humanités

- Bât. droit, économie, gestion**
05 59 40 80 00
- Bât. lettres, langues, sciences humaines, sport**
05 59 40 72 17

Collège 2EI
Études européennes et internationales

- IAE Pau-Bayonne - École universitaire de management**
05 59 40 81 40

Écoles doctorales
ED sciences et leurs applications
05 59 40 74 45
ED sciences sociales et humanités
05 59 40 81 95

- Direction FTLV - Formation continue et apprentissage**
05 59 40 78 88
- Centre de ressources en langues**
05 59 40 73 15

Services / Servicios

- Bâtiment Vie étudiante**
 - DEVE - Direction des enseignements et de la vie étudiante**
05 40 17 52 30
 - SCUIO-IP - Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle**
05 59 40 70 90
 - SUAPS - Service universitaire des activités physiques et sportives**
05 59 40 70 96
 - DRI - Direction des relations internationales**
05 59 40 70 54
 - International Welcome Desk**
05 59 40 71 14
 - Espace santé étudiant**
05 59 40 79 01
 - Relais handicap**
05 59 40 79 00
 - Foyer étudiant**
- Services de la présidence**
Standard : 05 59 40 70 00
- MDE - Maison de l'étudiant**
Service culturel La Centrifugeuse
05 59 40 72 93
- Bibliothèques - SCD**
05 59 40 72 00
- Centre de reprographie**
05 59 40 73 11
- PC Sécurité**
06 59 011 011
ou le 13 (à partir d'un poste fixe de l'UPPA)
- Direction des grands projets**
05 59 40 78 96
- UPPA Entreprises et Cepy**
05 59 40 73 99
- L'Entrepau - Incubateur étudiant**
05 59 40 73 99

Logement / Accommodation / Alojamiento

- CLOUS**
7 rue St John Perse
- Résidence Gaston Phoébus**
Av. Poplawski
- Résidence Clé des Champs**
7 rue St John Perse
- Résidence Francis Jammes**
Av. Poplawski
- Résidence Clé de Sol**
39 Av. du Loup
- Résidence Ronsard**
34 rue Ronsard
- Résidence Le Théléme**
Rue des frères Camors
- Résidence Les Erables**
5 rue du Pin
- Résidence Ernest Gabard**
29 Av. Honoré Baradat

Restauration / Cafeterias / Comedores

- Resto U "Cap Sud"
- Resto U "la Vague"
- Cafétéria "Arlequin"

Vélo / Cycling / Bici - IDECYCLE

Tarifs et infos : <http://www.idecycle.com>

2 stations de vélos IDECYCLE à votre disposition 24h/24 et 7j/7
2 IDECYCLE stations at your disposal 24/7
2 estaciones de bicicletas IDECYCLE a su disposición 24h/24 y 7d/7

Bus - IDELIS

<http://www.reseau-idelis.com>

- Tourasse / Cité administrative - Lignes : FEBUS - 13
- Commune de Paris - Lignes : 12 - 13
- Condorcet / Université - Lignes : FEBUS - 12 - 13
- Catherine de Bourbon - Lignes : FEBUS - 12
- Lycée Saint-John-Perse - Lignes : 13 - 14
- Cité universitaire - Lignes : 6 - 14 - 16
- Faculté - Lignes : 6 - 14 - 16
- Collège Clermont - Lignes : 6 - 14 - 16
- Carlitos - Ligne T4

- Ligne FEBUS (BHNS) : PAU Hôpital / PAU Gare
- Ligne T4 : LONS Perlic - Billère J. Gois / PAU Cité Multimédia
- Ligne 6 : SERRES CASTET Liben / BIZANOS Mairie
- Ligne 12 : LESCAR Quartier libre / PAU Porte des Pyrénées
- Ligne 14 : JURANÇON LP A. Campa / PAU porte des Pyrénées - Bizanos Beau Soleil
- Ligne 16 : MONTARDON École / PAU Bosquet

Les campus de la Côte Basque



Formation / Academics / Formaciones

ANGLET

Campus de Montauray

Collège STEE

Sciences et technologies pour l'énergie et l'environnement

- 1 **Bât. Sciences et techniques**
Scolarité Sciences et
Allée du Parc Montauray
05 59 57 44 00
STAPS
05 59 57 41 93
- 2 **ISALAB**
- 2 **ISA BTP** - 05 59 57 44 37
- 2 **ISA NUM** - isanum@univ-pau.fr
- 3 **IUT de Bayonne Pays Basque**
2 allée du Parc Montauray
Dept info : 05 59 57 43 20
Dept GIM : 05 59 57 43 98

BAYONNE

Campus de la Nive

Collège EEI

Études européennes et internationales

- 1 **Collège EEI**
8 allée des Platanes
05 59 57 41 11
- 2 **IAE Pau-Bayonne - École universitaire de management**
8 allée des Platanes
05 59 40 81 10

Collège STEE

Sciences et technologies pour l'énergie et l'environnement

- 3 **IUT de Bayonne Pays Basque**
Place Paul Bert
Dept GEA : 05 59 57 43 50
Dept Tech de Co. : 05 59 57 43 80



Logement / Accommodation / Alojamiento

BAYONNE

- 1 **Rés. Universitaire Arancette**
24 chemin d'Arancette
- 2 **Rés. Universitaire E. Goyheneche**
6/8 rue Mayi Darizcurren

ANGLET

- 1 **Rés. Pierre Bidart**
55 rue de Mirambeau
- 2 **Rés. Roland Barthes**
10 allée des Cèdres
- 3 **Rés. Kattalin Aguirre**
10 avenue de Minerva



Restauration / Cafeterias / Comedores

BAYONNE

- 1 **Resto U de la Nive**
79 rue Bourgneuf
- 2 **Crous Moovy Market**
Esplanade des amphes

ANGLET

- 1 **Resto U Pierre Bidart**
55 rue de Mirambeau



Services / Servicios

ANGLET

Campus de Montauray

- 1 **SCD - Service Commun de la Documentation : Bibliothèque**
1 bis, allée du Parc Montauray
64600 Anglet
05 59 57 44 60
- 2 **Pavillon Montauray :**
• International Welcome Desk
• UPPA Entreprises
- 3 **MDE - Maison de l'Étudiant**

BAYONNE

Campus de la Nive

- 1 **MDE - Maison de l'Étudiant**
77 rue Bourgneuf - Bayonne
05 59 57 41 54
- **SCUIO - Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation**
05 59 57 41 61
- **SUMPPS - Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé**
05 59 57 41 57
- **Direction FTLV - Formation continue et apprentissage**
05 59 57 41 59
- **Service Culturel**
05 59 57 41 62
- 2 **SUAPS - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives**
05 59 57 41 08
- 3 **CRN - Centre de reprographie et de numérisation**
05 59 57 44 88
- 4 **SCD - Service Commun de la Documentation : Bibliothèque**
19 place Paul Bert - Bayonne
05 59 57 41 40
- 5 **CRL - Centre de langues en réseaux**
21 place Paul Bert - Bayonne
1^{er} étage
05 59 57 42 88
- 6 **Halle des sports**
Avenue Raoul Follereau
64100 Bayonne

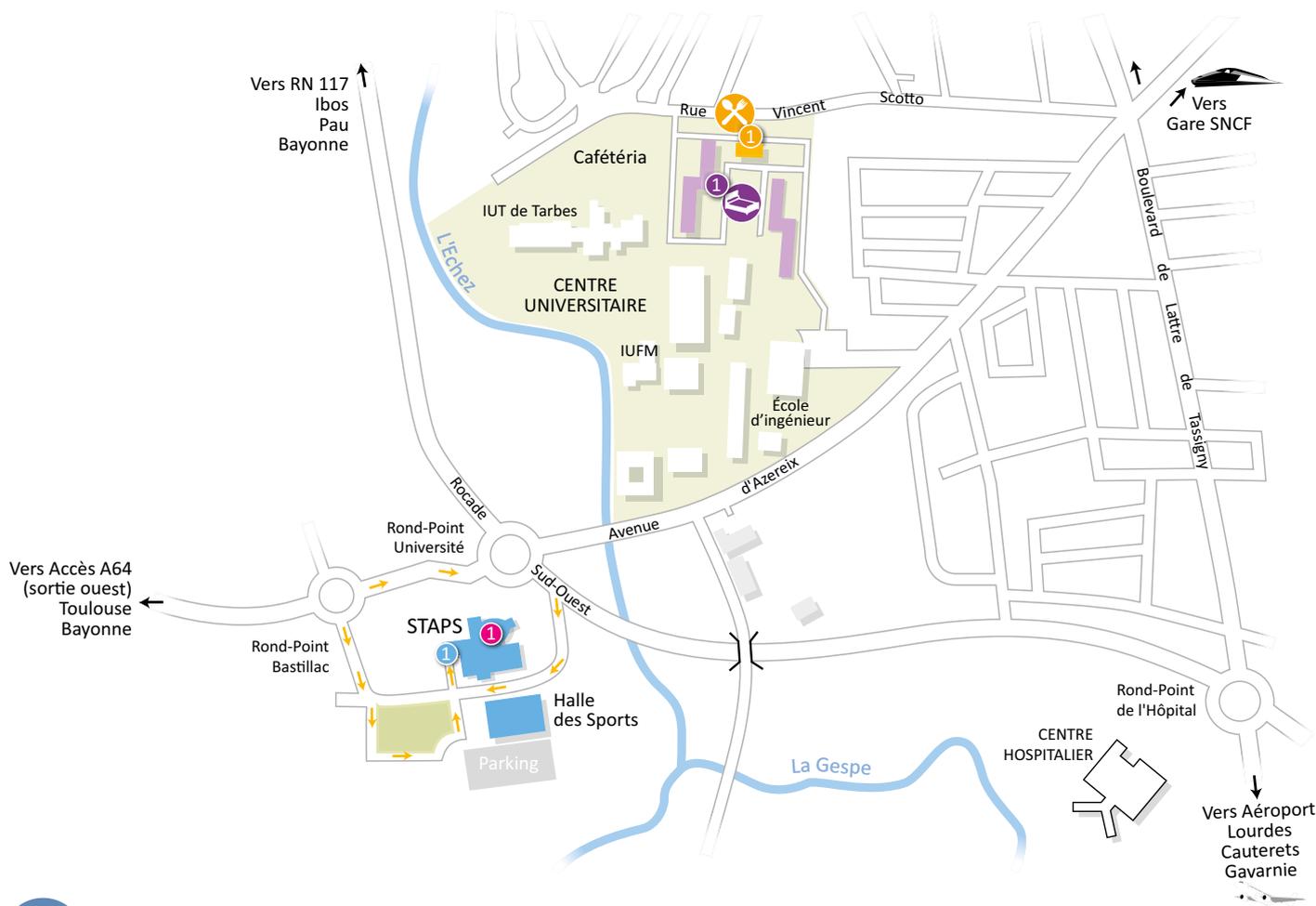


Bus - TXIK-TXAK

<https://www.txiktxak.fr>

- 1 Moulin de Sault - Ligne 36
- 2 Minerva - Lignes 30 - 34 - 36
- 3 Bernain - Lignes T1 - 3 - 4
- 4 Université des métiers - Lignes 5 - 30
- 5 Conservatoire - Lignes 5 - 30
- 6 Place St André - Lignes 3-5 - 30
- 7 Poydenot - Lignes 6 - 50

Le campus de Tarbes



Formation / Academics / Formaciones

Collège SSH
Sciences sociales et humanités

1 STAPS
11 rue Morane Saulnier
05 62 56 61 00

Logement / Accommodation / Alojamiento

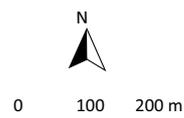
1 Résidence de Tarbes (CROUS de Toulouse)
39 Rue Vincent Scotto
05 62 44 65 65

Services / Servicios

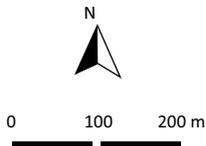
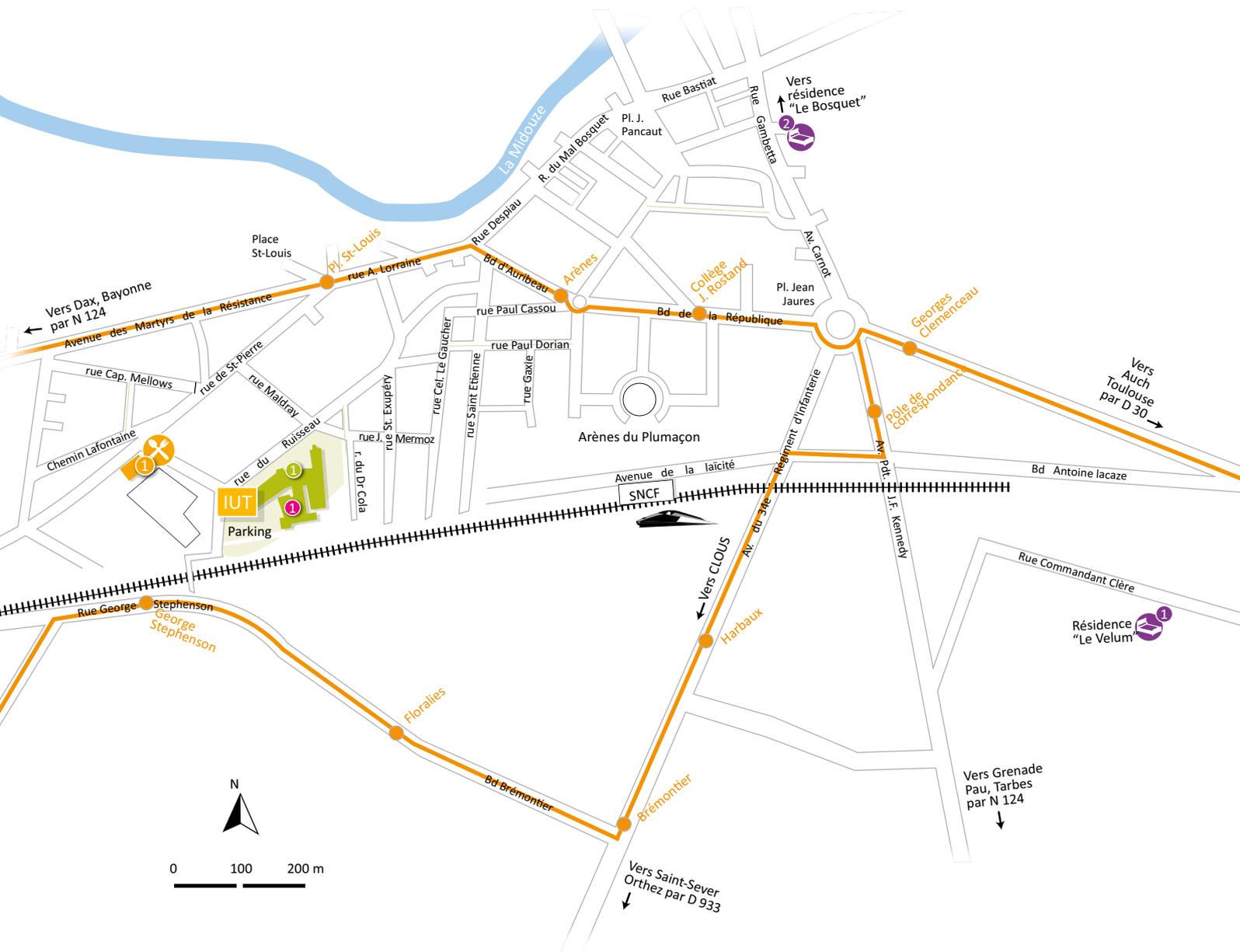
1 SCD - Service Commun de Documentation - Bibliothèque
11 rue Morane Saulnier
05 62 56 61 23

Restauration / Cafeterias / Comedores

1 Tarbes Cafet - 39 rue Vincent Scotto
05 62 44 65 65



Le Campus de Mont-de-Marsan



Formation / Academics / Formaciones

Collège STEE

Sciences et technologies pour l'énergie et l'environnement

1 IUT des Pays de l'Adour

Départements Génie biologique, R&T et SGM

371, rue du Ruisseau - BP 201

40004 MONT-DE-MARSAN

05 58 51 37 00



Services / Servicios

1 SCD - Service Commun de Documentation

Bibliothèque

371, rue du Ruisseau - BP 201

40004 MONT-DE-MARSAN

05 58 51 37 60



Logement / Accommodation / Alojamiento

1 Résidence Le Velum
Av. du Commandant Clère
40000 Mont-de-Marsan
05 58 05 98 28

2 Résidence Le Bosquet
269 Place de la Caserne Bosquet
40000 Mont-de-Marsan
05 58 06 11 76



Bus TMA

<https://bustma.com/fr/voyagez/horaires>



Restauration / Cafeterias / Comedores

1 ESPE d'Aquitaine - 35 rue St Pierre - 40000 Mont-de-Marsan



Notes

A series of horizontal dashed lines for writing notes.



Documents à apporter avec vous

Afin de faciliter vos démarches administratives en France, prévoyez d'apporter les documents suivants :

- Des photos d'identité
- Votre pièce d'identité ou passeport
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation traduit en français par un traducteur assermenté
- Votre dernier diplôme traduit en français par un traducteur assermenté
- Lettre ou attestation d'admission
- Votre carnet de santé avec vos vaccinations
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Attestation d'assurance rapatriement (certaines cartes bancaires incluent une assurance rapatriement, renseignez-vous auprès de votre banque avant de partir)
- Votre permis de conduire si vous envisagez d'utiliser un véhicule en France (vérifier si le vôtre est valable en France)

Ressortissants UE :

- Carte Européenne d'assurance maladie CEAM

Ressortissant hors UE :

- Votre visa ou titre de séjour
- Votre convention d'accueil (uniquement chercheurs avec visa Passeport Talent Chercheur)



Avant de partir, scannez et sauvegardez tous vos documents importants.

Si vos documents officiels ne sont pas rédigés en français, faites-les traduire par un traducteur assermenté reconnu par une cour d'appel française. Renseignez-vous auprès de l'ambassade de France de votre pays ou sur la liste suivante : <https://www.annuaire-traducteur-assermente.fr>

Emportez également avec vous 3 ou 4 photocopies de ces documents. Ces pièces peuvent vous être demandées lors de la signature de votre bail ou lors de l'ouverture d'un compte en banque par exemple.

Autres documents à ne pas oublier



Contacts pratiques

UPPA - Université de Pau et des Pays de l'Adour

Direction des relations internationales - BP 576 - 64012 PAU CEDEX - FRANCE

SITES WEB :

- UPPA - Université de Pau et des Pays de l'Adour :
<https://www.univ-pau.fr>
- Direction des Relations Internationales de l'UPPA :
<https://ri.univ-pau.fr>
- Bureau d'accueil des publics internationaux (*International Welcome Desk*) :
<https://www.univ-pau.fr/fr/welcome-desk>

E-MAILS :

- *International Welcome Desk* (Accompagnement proposé aux étudiants, doctorants et chercheurs internationaux) :
welcome@univ-pau.fr
- Candidatures des étudiants hors UE :
inscription.etudiants-etrangers@univ-pau.fr
- Étudiants Erasmus+ entrants :
incoming-students@univ-pau.fr
- Direction des Relations Internationales (Accords de coopération interuniversitaires, bourses de mobilité, programme de bourses d'excellence Eiffel) :
relations.internationales@univ-pau.fr

NUMÉROS D'URGENCE :

- **112** Numéro d'urgence européen
- **15** Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)
- **17** Police, gendarmerie
- **18** Pompiers
- **113** SOS Drogues Alcool Tabac Info Service
- **116 006** Numéro national d'aide aux victimes

<https://www.univ-pau.fr/stopharcèlement>

À l'Université, les violences sexistes et sexuelles ne sont pas au programme. Si vous êtes victime ou témoin de harcèlement, vous pouvez contacter la cellule harcèlement par e-mail : signalement@univ-pau.fr

- **01 46 21 46 46** SOS Help (English-speaking Hotline)
- **05 59 92 48 48** Hôpital Pau
- **05 59 44 35 35** Hôpital Bayonne
- **05 62 51 51 51** Hôpital Tarbes
- **05 58 05 10 10** Hôpital Mont-de-Marsan